

COMPTE RENDU DE LA REUNION PORTANT SUR
L'EDUCATION POPULAIRE TENUE A KABASUNZU
LE 3 NOVEMBRE 1987.

La réunion, présidée par le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif regroupait les hauts fonctionnaires du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, un représentant du Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal et un représentant du Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle.

La réunion avait pour objet de dégager l'éducation populaire dispensée aux jeunes par rapport à celle dispensée dans les CCDFP. Elle a revu les définitions contenues dans la loi organique n° 1/1985 du 25 Janvier 1985 sur l'Education Nationale notamment en ses articles 3,4 et 5 en dégagant ce qui intéresse l'éducation populaire adressée aux adultes et aux jeunes non scolarisés et descolarisés.

Elle a ensuite revu tour à tour les actions menées par le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal dans les CCDFP et par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif dans les Centres des Jeunes. Pour ces deux systèmes d'éducation, la réunion a examiné les définitions, les objectifs globaux et spécifiques ainsi que les programmes de formation.

En comparant les orientations de l'éducation populaire dans les deux systèmes et en examinant les objectifs poursuivis, les stratégies d'action et les programmes de formation, on a constaté que l'objectif global de l'éducation populaire est aussi ^{bien} poursuivi dans les CCDFP que dans ^{les centres} la formation des jeunes non scolarisés et descolarisés. Cet objectif vise à permettre aux adultes et aux jeunes non scolarisés et descolarisés d'être à mesure de participer au processus de développement économique, social et culturel.

Néanmoins, chaque système a ses objectifs spécifiques.

Au niveau des CCDFP, on prévoit l'élaboration des programmes de formation pour les formateurs qui doivent coordonner les actions au niveau de toute la commune et on se garde de faire des programmes pour la population parce que chaque technicien se charge de confectionner son programme compte tenu de l'objectif qu'il veut atteindre.

.../...